

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-10

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 11 LOGEMENTS Rue de Strasbourg COMMUNE DE SEPTFONDS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée le 5 février 2007 par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destiné à l'acquisition et l'amélioration de 11 logements, rue de Strasbourg à Septfonds.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 953 695 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	811 787 €
* Subvention Etat (arrêté du 13/11/06)	32 808 €
* Subvention Mairie	71 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100 €
Total	953 695 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 811 787 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS travaux	
Montant	811 787 €
Montant garanti	730 608,30 €
Taux d'intérêt actuariel	3,55 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 730 608,30 € soit 90 % d'un montant global de 811 787 € sous réserve que la commune de Septfonds se porte garante par délibération à hauteur de 10% de la totalité de l'emprunt souscrit.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-10

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION
ET L'AMELIORATION DE 11 LOGEMENTS
Rue de Strasbourg
COMMUNE DE SEPTFONDS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition et l'amélioration de 11 logements, rue de Strasbourg à Septfonds, la garantie du département à hauteur de 90 % soit 730 608,30 € pour un prêt Plus travaux d'un montant de 811 787 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,55 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Septfonds se porte garante par délibération à hauteur des 10 % restants ;
- Précise que, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,